



Honoraires de resultat pour mon avocat

Par **valye**, le **02/01/2017** à **16:24**

Bonjour, Suite à une longue procédure contre mon employeur j ai enfin obtenu une somme pour ce don il avait été condamné après avoir payé mon avocat pour sa plaidoirie et de nombreuses années d attente. Aussi sur la somme total qui me revient outre la déduction pour l hypothèque judiciaire mon avocat me demande de lui envoyer un courrier lui donnant mon accord pour qu il perçoive 10% de cette somme avec une TVA 20% se qui fait plus. Il me dit que se sont des honoraires calculées en fonction du temps passé et à passer (alors que je l avais payer lors de sa prestation devant le tribunal) , ainsi que la difficulté du dossier et du résultat à venir ou intervenu. En bref il s agirait d une convention honoraires homologuée par le tribunal il lui revient dont un honoraire de résultat!! Il ne m avait jamais parlé de cela et je suis surprise car j ai sorti des sommes pour le payer et là il prend un somme assez importante sur ce qui m'est dû. Est-ce normal ? et si je ne lui fait pas la lettre d autorisation que se passe t il ? merci beaucoup

Par **ASKATASUN**, le **02/01/2017** à **22:48**

Bonsoir, Est-ce normal ? et si je ne lui fait pas la lettre d autorisation que se passe t il ? merci beaucoup

Avez vous conclu une convention d'honoraires avec votre avocat ? Dans l'affirmative que prévoit elle ? Il s agirait d une convention honoraires homologuée par le tribunal il lui revient dont un honoraire de résultat! S'agissant d'un contentieux du travail, sans doute jugé devant un Conseil de prud'hommes puis une Cour d'appel, aucune de ces juridictions ne fixent les honoraires des avocats. Demandez à votre avocat d'établir sa note finale d'honoraires, déduisez ce que vous avez déjà réglé comme provisions, vous ne lui devez que ça si aucune convention d'honoraires n'était prévue initialement.